

**PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENTS DE
LA CEDEAO/
ECOWAS PEACE AND DEVELOPMENT
PROGRAMME (PADEP)**

**DIRECTIVES GENERALES
POUR LES POSTULANTS
AU FONDS PADEP**

2009

PNUD

B.P. 11207 Niamey NIGER

Tél. : (227) 20 73 21 09

Télécopie : (227) 20 72 36 30

Email : registry.ne@undp.org

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DU PROGRAMME DE MICRO FINANCEMENTS DU PADEP ----- 2

II. ETAPES DE PREPARATION ET DE SELECTION DES PROJETS ----- 3

III. GESTION DU FONDS ----- 3

IV. CONTRIBUTION FINANCIÈRE ----- 3

V. PROCEDURES DE SELECTION ET D’EVALUATION DES PROJETS ----- 4

VI. ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION DES PROJETS ----- 4

VII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ----- 7

VIII. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ----- 7

I. PRESENTATION DU PROGRAMME PADEP DE LA CEDEAO

Le Programme PADEP/PNUD est un mécanisme qui vise à apporter des solutions locales aux problèmes de paix et de développement. Il s'agit d'un appui technique et financier aux ONG, aux Associations et aux Organisations Communautaires à la Base, pour la réalisation de projets communautaires qui contribuent à la promotion de la paix et de la sécurité, et pour atténuer les effets des conflits dans la sous région de la CEDEAO.

Le PADEP intervient dans les principaux domaines ci-après :

1. renforcement des capacités des populations et des structures locales pour jouer leur rôle dans la prévention des conflits et la préservation de la paix dans leurs communautés ;
2. élaboration de plans stratégiques pour la « réhabilitation » des communautés affectées ;
3. mise à disposition de micro-infrastructures telles que les routes, les points d'eau, les ponceaux, les marchés, les écoles maternelles et les centres de santé.

Les subventions PADEP permettent de faire la démonstration de l'efficacité des stratégies à base communautaire et leurs contributions à la promotion de la paix et de la sécurité.

Le présent appel à proposition porte sur le premier domaine à savoir :

« Renforcement des capacités des populations et des structures locales pour jouer leur rôle dans la prévention des conflits et la préservation de la paix dans leurs communautés »

II. ETAPES DE PREPARATION ET DE SELECTION DES PROJETS

1. Les ONG/Associations/OCB sont invités à déposer une note succincte de projet : un document de 3 pages maximum qui décrit le problème, la solution proposée, le lien avec les domaines du PADEP, les résultats attendus, les parties prenantes, l'expérience de l'organisation, un budget prévisionnel.

III. GESTION DU FONDS

Les ressources du PADEP sont administrées et gérées par le PNUD.

IV. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Les contributions financières prennent la forme de subventions.

Niveau de la contribution financière

La contribution maximale à un projet est de 7.000 \$US, soit 3.150.000FCFA.

Modalités de versement de la contribution financière

Une lettre d'accord est établie à la sélection de l'ONG. Elle est signée entre le Représentant Résident du PNUD et le responsable signataire du projet bénéficiaire. La subvention est versée en une tranche.

Toute dépense non justifiée, non éligible ou non directement liée à la réalisation du projet peut entraîner une demande de remboursement de la part correspondante de la subvention.

Le financement des projets est soumis à la disponibilité des ressources financières du PADEP.

V. PROCEDURES DE SELECTION ET D’EVALUATION DES PROJETS

Les appels à proposition de projets

Ce programme fonctionne par appels à projets. Les projets reçus font l'objet d'une sélection selon une procédure et des critères préalablement déterminés par le Comité ad hoc de sélection.

La procédure de sélection des projets

Les dossiers sont évalués par le Comité ad hoc qui formule un avis à l'attention du Représentant Résident du PNUD.

A la suite du processus d'évaluation, seuls les projets satisfaisant le mieux aux critères de sélection du PADEP obtiendront donc un financement, dans les limites de l'enveloppe budgétaire prévue pour l'appel à projets.

Les candidats sont officiellement informés par courrier de la suite qui a été donnée à leur demande.

VI. ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Deux grilles de critères permettent d'examiner de façon systématique les propositions de projets.

A. La grille des critères d'éligibilité

Un projet doit satisfaire tous les critères d'éligibilité ci-dessous pour être admis au processus d'évaluation des projets. Les projets non éligibles sont classés en catégorie C dans le classement final.

Critères d'éligibilité

Objet du projet

Inscrit dans les priorités proposées dans l'appel à projets.

Partenariat

Les bénéficiaires potentiels sont obligatoirement établis sur le territoire national et sont des personnes morales (par exemple : associations, ONG, groupements et Coopératives, notamment celles à l'initiative de la jeunesse et/ou des femmes).

A ces bénéficiaires principaux, dont l'implication est effective et mesurable dans la réalisation du projet, peuvent s'associer d'autres organismes/institutions.

Durée du projet

Le dossier de candidature du projet présente un calendrier prévisionnel de réalisation ne dépassant pas quatre à six semaines.

Niveau de la demande financière

La demande financière n'excède pas 7.000 \$US, soit 3.150.000FCFA.

Eligibilité des dépenses

La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation du projet.

Lors de l'analyse des projets, une grande attention est par ailleurs portée aux dépenses de déplacement (transport et indemnités de séjour) ainsi qu'aux dépenses de consultation ou de sous-traitance, qui doivent être limitées.

Règles administratives

1. Les projets individuels ne sont pas recevables.
2. Dans le cadre des critères d'éligibilité du PADEP, une organisation ne peut pas à elle seule présenter plusieurs projets à la fois (1 seul projet est recommandé).
3. Le projet doit également montrer que sa pérennité est avérée après la période de financement du PADEP.

Le dossier de candidature complet (fiche synthétique, présentation détaillée du projet et annexes) est envoyé en 2 exemplaires papiers, accompagné d'une version numérique, dans les délais fixés par le calendrier de l'appel à projets concerné, à l'adresse ci-après :

ADRESSE DE DEPOT DES DOSSIERS

PADEP/PNUD
APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS
B.P. 11207 Niamey NIGER
Tél. : (227) 20 73 21 09
Télécopie : (227) 20 72 36 30
Email : registry.ne@undp.org

Désignation d'un responsable signataire

Chaque organisation doit désigner un responsable signataire du protocole d'accord avec le PNUD en cas d'acceptation du projet.

Le responsable signataire représente une structure ayant un statut légal, obligatoirement établi au Niger et disposant d'un compte bancaire permettant de percevoir une subvention au titre du projet. Il est l'interlocuteur unique du PNUD.

B. La grille des critères de sélection

La grille des critères de sélection, outil d'aide à la décision, comprend l'ensemble des éléments sur lesquels se focalise l'attention des membres du Comité ad hoc pour analyser et sélectionner les propositions de projet.

1. Critères généraux d'appréciation

Pertinence et utilité du projet

- Articulation avec les priorités stratégiques du Niger et du PADEP/PNUD (cohérence des objectifs du projet avec les priorités définies dans la Stratégie Programme Pays)

- Caractère novateur et apport du projet par rapport à l'existant (le projet propose-t-il une réponse originale à une demande non, peu ou moins bien satisfaite par ailleurs ?)
- Utilité collective des résultats attendus du projet (quelle est la taille de la population qui tirera avantage de la réalisation du projet ?)
- Prise en compte du genre et des groupes vulnérables (femmes et jeunes)

Conception/planification du projet

- Les objectifs et résultats à atteindre sont clairs et mesurables (les objectifs sont-ils compréhensibles et les contenus à produire sont-ils décrits en détail et leur volume prévu indiqué?)
- La stratégie et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs sont clairs et adaptés au contexte technique et socio-économique de réalisation du projet (la stratégie et les moyens choisis, notamment techniques, pour atteindre les objectifs sont-ils adaptés aux conditions techniques et socio-économiques qui prévalent dans l'environnement du projet, permettent-ils en particulier d'atteindre les objectifs du projet à des coûts acceptables dans cet environnement, de favoriser la pérennité du projet ?)
- La planification dans le temps est claire et réaliste (les activités à réaliser sont-elles décrites de façon compréhensible par tous et l'évaluation de leur durée est-elle réaliste ?)
- La participation des populations à toutes les phases du projet est clairement définie (comment la population visée par le projet participe-t-elle aux différentes phases du projet?)

Aspects financiers

- Le budget est détaillé, réaliste et justifié (les dépenses, réparties par postes, sont-elles correctement décrites et rendent-elles compte de la réalité des coûts ? Ces dépenses se justifient-elles dans le cadre de la réalisation des objectifs du projet)

Suivi et évaluation

- Le projet présente une approche de suivi et d'évaluation pertinente (le projet propose-t-il une stratégie de suivi et d'évaluation pertinente et réaliste ?)
- Les indicateurs de performance du projet sont clairement définis et objectivement vérifiable (le projet définit-il clairement les indicateurs de résultats, les indicateurs d'effet et les indicateurs d'impact ?)

Développement des capacités des populations

- Le projet a retenu diverses questions par rapport auxquelles les capacités des populations seront renforcées afin d'assurer la durabilité des actions
- Le projet a prévu des mécanismes spécifiques pour le renforcement des capacités des femmes et des jeunes

2. Réponse aux priorités de l'appel à projets

Dans le cadre de l'appel en cours, à évaluation équivalente sur les critères généraux d'appréciation, un projet répondant favorablement à un ou plusieurs des critères suivants sera privilégié :

Priorité accordée aux jeunes (individus âgés de moins de 30 ans) et aux femmes

- Contribution de femmes et/ou de jeunes dans la réalisation du projet (dans sa conception, sa réalisation et ses impacts/résultats attendus, le projet a-t-il sollicité ou s'appuie-t-il sur les contributions de femmes et/ou de jeunes ?)

- Prise en compte des besoins particuliers des femmes et/ou des jeunes dans le projet (dans sa conception, sa réalisation et ses impacts/résultats attendus, le projet s'assure-t-il que les besoins spécifiques de ce(s) public(s) sont pris en compte ?)

VII. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures ne sont évaluées que sur dossier. Il est donc important de remplir avec soin le dossier de candidature et de fournir l'ensemble des informations demandées, qui permettent aux membres du Comité ad hoc de procéder à une appréciation complète et équitable.

Le dossier doit être saisi (Police Times New Roman ou Arial, Taille 12, Interligne simple). Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Vous trouverez dans le «**Guide de présentation de projet**» le canevas de présentation de la «Note succincte de projet» et un plan de présentation détaillée du projet, ainsi que la liste des documents annexes à fournir.

VIII. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier doit être transmis **au plus tard le jour de clôture de l'appel à projets** :

- sur support papier **en 2 exemplaires**
- et sous format numérique, par courrier électronique (format Microsoft Word).

ADRESSE DE DEPOT DES DOSSIERS

PADEP/PNUD
APPEL A PROPOSITIONS DE PROJETS
B.P.11207 Niamey NIGER
Tél. : (227) 20 73 21 09
Télécopie : (227) 20 72 36 30
Email : registry.ne@undp.org